



Document de préparation à la discussion en ligne des réseaux Gendernet et CHRnet sur l'égalité hommes-femmes, la justice, la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat

1. Introduction

En adoptant les objectifs de développement durable (ODD) en septembre 2015, la communauté internationale s'est dotée d'une nouvelle feuille de route pour construire une société plus égalitaire, équitable et inclusive à l'échelle mondiale. Deux des objectifs les plus ambitieux ont été fermement défendus par la Suisse et sont également au centre du message 2017-2020 pour les réseaux Gendernet et CHRnet. Il s'agit de l'ODD 5, consacré à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles, et de l'ODD 16, qui concerne la paix, la justice et les sociétés inclusives (institutions efficaces). Ces objectifs sont liés : une paix durable exige une consolidation de la paix et un renforcement de l'Etat inclusifs ainsi que le respect des droits humains, et l'égalité des sexes et les droits des femmes doivent être au centre de tous ces efforts. Le fait d'être parvenu à placer ces objectifs à un tel niveau dans l'agenda international du développement a été une réussite, que la Suisse a pu faciliter en se fondant sur l'expérience opérationnelle de la DDC et sur son engagement au niveau politique avec le réseau DAC Gendernet et avec INCAF, ainsi que dans le contexte du New Deal.

Dans la perspective du prochain Face à face (F2F) sur l'égalité hommes-femmes, la justice, la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat, les réseaux de la DDC sur l'égalité hommes-femmes (Gendernet) et sur les conflits et les droits de l'homme (CHRnet) participeront à une discussion en ligne organisée conjointement du 25 avril au 4 mai 2016. Se basant sur les objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'Etat (Peace and Statebuilding Goals – PSG) ainsi que sur les ODD 5 et 16, ce document d'information s'attache à mettre en évidence les dimensions de genre des situations de conflit et de fragilité en soulignant les rapports qu'entretiennent la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat avec l'égalité des sexes. Il se conclut par une liste de questions destinées à alimenter la discussion en ligne et il est assorti d'une annexe avec des informations de base sur les principales références, politiques et orientations en matière d'égalité hommes-femmes, de consolidation de la paix et de renforcement de l'Etat.

2. Les dimensions de genre dans les situations de conflit et de fragilité¹

Plus d'un tiers des pays partenaires de la coopération suisse n'ont pas atteint les Objectifs du millénaire pour le développement en raison de situations de conflit, de fragilité et de non-respect des droits de l'homme. Ces facteurs affaiblissent la légitimité des Etats et leur capacité à assurer des services efficaces, à faire régner la paix et la justice et à réduire l'insécurité sur leur territoire. Ils représentent aussi un défi majeur à relever dans la mise en œuvre des ODD récemment adoptés, notamment les ODD 15 et 16. Pour pouvoir intervenir dans les situations de conflit et de fragilité en

¹La première partie s'appuie très largement sur la fiche pratique du KOFF (2012 – en anglais) *Gender Dimensions of Conflict and Peacebuilding* (Dimensions de genre dans les conflits et la consolidation de la paix) (swisspeace)
http://koff.swisspeace.ch/fileadmin/user_upload/koff/Publications/Fischer_2012_KOFF_Factsheet_Under_Dimensions_of_Conflict_and_Peacebuilding.pdf

vue de leur transformation, nous avons aussi besoin d'appréhender les dimensions de genre qui leur sont inhérentes et leurs implications en matière d'égalité des sexes.

Dans les contextes de conflit et de fragilité, la problématique de genre se pose avec une acuité toute particulière car le fait que les hommes et les femmes n'assument pas les mêmes rôles se traduit par un vécu différent en termes de vulnérabilité et de besoin de sécurité. En temps de guerre, la grande majorité des personnes tuées, détenues ou portées disparues sont des hommes. De plus en plus visées en tant que civiles, les femmes souffrent d'une raréfaction des ressources et de conditions d'insécurité dans l'accès aux services de base. Elles deviennent des réfugiées et sont exposées à des violences sexuelles et sexistes. Tenir compte des vulnérabilités sexospécifiques équivaut à reconnaître que, même si femmes et hommes ont été victimes de la même forme de violence, leur statut socioéconomique et juridique antérieur ainsi que les représentations culturelles associées à la construction de l'identité féminine et masculine peuvent donner lieu à une expérience différente du préjudice subi.

Les situations de conflit et de fragilité ont un impact majeur sur les rôles des hommes et des femmes : tandis que les premiers doivent s'engager dans le combat, ces dernières sont contraintes d'assumer de nouvelles tâches et responsabilités. Les femmes génèrent le revenu du ménage dont elles ont pris les rênes, endossant ainsi le double rôle de soutien de famille et de pourvoyeuse de soins. Elles sont amenées à s'investir dans la vie politique locale et à se mobiliser pour promouvoir la paix et la réconciliation. Pour elles, les conflits entraînent une diversification des rôles, ce qui leur offre des possibilités de s'émanciper en s'impliquant dans les processus de gouvernance nationale et locale, ou encore de paix et de transition.

Par ailleurs, pour beaucoup d'hommes impliqués dans des conflits, la figure du solide guerrier protégeant sa famille relève du mythe : les plus jeunes ont été militarisés durant le conflit et exclus du système d'éducation ou d'accès au marché du travail avec la guerre. Lors de leur retour à la vie civile, leur statut de combattant n'est plus de mise et ils se retrouvent sans emploi ni réelles perspectives. Dans d'autres cas, les hommes ont subi des situations de violence, de vulnérabilité, d'humiliation et d'impuissance qui ne leur valent aucune reconnaissance ou assistance de la part de la société. Pour une majorité d'entre eux, les chances de pouvoir répondre aux attentes culturelles liées à la masculinité (ce que signifie « être un homme ») sont bien minces. On parle alors de « *crise de la masculinité* », un phénomène susceptible de provoquer des réactions de violence à l'égard des femmes et pouvant expliquer la recrudescence de la violence domestique dans les contextes de sortie de conflit et de fragilité.

Les processus de reconstruction et de renforcement de l'Etat à la suite de conflits s'accompagnent souvent d'une renégociation des rapports de force. Il est important de savoir que les rôles liés au genre et les droits des femmes entrent également dans le cadre de cette redistribution des cartes. Nombreux sont les défis et les risques à maîtriser, mais l'apparition de nouvelles donnes offre aussi de multiples possibilités de promouvoir l'avènement d'un Etat et d'une société plus paritaires. A cet égard, les cinq objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'Etat (PSG) du « New Deal » (cf. annexe) constituent d'importants vecteurs d'intégration de l'égalité des sexes dans tous les domaines couverts par les actions menées sur ce front. De plus, les cinq PSG ont un rapport direct avec les ODD 16 et 5, tout en contribuant à promouvoir leur mise en œuvre (dès lors qu'ils incluent une perspective de genre). En particulier les PSG 1, 2 et 3 sont étroitement liés à l'ODD 16.

3. La place de l'égalité hommes-femmes dans la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat

Dans le cadre d'une approche inclusive, l'égalité des sexes est une composante essentielle du processus de consolidation de la paix et de renforcement de l'Etat. Les **cinq PSG** qui guident les initiatives conduites dans les Etats fragiles ou touchés par un conflit et leurs liens avec l'égalité hommes-femmes sont présentés ci-après. Des exemples concrets sont également fournis pour chacun des objectifs.

PSG 1 : Légitimité politique – encourager des accords politiques inclusifs et la résolution des conflits

Cet objectif concerne la représentation, la participation et la prise de responsabilités ainsi que les processus de renforcement des institutions, de démocratisation et de gouvernance – autant de domaines dans lesquels la perspective de genre trouve toute sa place. Les femmes étant sous-représentées dans les négociations de paix et les médiations, tout comme dans la vie politique locale et nationale et la gouvernance en général, leurs droits et leurs besoins y sont fréquemment ignorés. De même, dans les contextes fragiles, elles n'ont bien souvent qu'un accès restreint aux organismes publics, avec lesquels les relations sont souvent assurées par le biais de la famille, de la communauté locale ou d'institutions coutumières. Les activités visant à promouvoir l'égalité hommes-femmes en vertu du PGS 1 incluent notamment la mise en place de quotas pour accroître la présence des femmes en politique, l'intégration de leurs droits dans la constitution officielle, le renforcement des aspects sexospécifiques et de la place des femmes dans la gouvernance locale et/ou la gestion des services de base ou encore la valorisation du rôle des femmes dans les processus de paix et de dialogue formels et informels. Tous ces objectifs figurent également dans la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Un exemple concret d'activités menées par la DDC : promotion de la participation politique des femmes en Afrique du Nord

Au lendemain du « Printemps arabe », la Suisse a mis au point un programme intégré pour l'Afrique du Nord afin d'y promouvoir la transition vers la démocratie, le respect des droits de l'homme, le développement économique et la création d'emplois ainsi que la gestion des flux migratoires. En Tunisie, une importance toute particulière est accordée à la participation des femmes à la vie politique et aux élections nationales. Sur les 200 candidates qui ont reçu une formation, neuf ont été élues et siègent désormais au Parlement tunisien. En Egypte, la DDC apporte son appui à un groupement d'organisations féminines qui réalisent des campagnes et des projets à l'échelle régionale pour encourager l'implication des femmes et leur prise de responsabilités au sein des communautés locales. Les initiatives politiques sont associées à des programmes d'émancipation économique destinés à soutenir l'entrepreneuriat féminin dans l'industrie de la pêche locale.

Un exemple concret du travail accompli par la DDC : programme d'appui à la gouvernance locale et à la décentralisation mis en place par la Suisse et le Kosovo (Local Governance and Decentralisation Support Programme – LOGOS)

Cofinancé par le bureau de coopération suisse au Kosovo et l'Etat kosovar, le programme LOGOS est déployé dans neuf municipalités du sud-est du pays avec pour objectif d'y faciliter le développement de réformes portant sur la gouvernance locale et la décentralisation dans les communes. Il s'agit ainsi de contribuer à asseoir les règles de droit et le processus de démocratisation au sein d'un Etat et d'une société multiethniques. La dimension de genre et la gouvernance sont deux thèmes transversaux du projet (qui s'adressent plus spécifiquement aux minorités). Le programme de budgétisation favorisant l'égalité des sexes a été mis en place dans toutes les municipalités partenaires du Kosovo en 2010, en faisant intervenir les responsables des finances et des questions de genre, les membres du conseil municipal ainsi que des ONG. Il a pour objectif global de réduire les inégalités entre les sexes et de promouvoir des politiques de développement conçues à cet effet dans le cadre de mesures de réduction de la pauvreté et d'amélioration du bien-être des femmes, des hommes, des filles et des garçons financées sur le budget municipal. Toujours dans le cadre du projet LOGOS, une campagne de presse et d'affichage a été lancée pour sensibiliser la population à la dimension de genre. Un [manuel fournissant des orientations sur les pratiques de planification et de budgétisation locales favorisant l'égalité hommes-femmes](#) (document en anglais) a également été édité. (Note : ce projet est aussi à rapprocher du PSG 5.)

PSG 2 : Sécurité – établir et renforcer la sécurité des personnes

Le PSG 2 porte sur la sécurité des populations et sur les politiques et institutions destinées à l'assurer, ce qui représente un ensemble de thématiques riches en enjeux sexospécifiques. L'insécurité et la violence ne sont pas vécues de la même manière par les hommes et les femmes. Ces dernières y sont

particulièrement exposées pendant et après les conflits, non seulement dans les lieux publics mais aussi au sein de leur famille, et elles n'ont guère accès à la justice. Les hommes aussi sont confrontés à des violences basées sur le genre, et ils ne peuvent compter sur aucun service d'assistance dans ce domaine. Pour promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre des activités de mise en œuvre du PSG 2, il faut accorder une attention toute particulière aux besoins spécifiques des hommes et des femmes en matière de sécurité lors des réformes du secteur de la sécurité (RSS), tout en renforçant l'implication des responsables et réseaux féminins dans la définition des priorités et des dispositions à mettre en œuvre dans ce contexte. Il s'agit aussi de mettre en place un ensemble complet de services d'assistance aux victimes de violences basées sur le genre et de mener des actions préventives destinées à sensibiliser les hommes et les garçons en abordant la question des stéréotypes sexuels et des manifestations violentes de la virilité. Ces différents aspects sont pris en compte dans la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Un exemple concret du travail accompli par la DDC en ce qui concerne la violence basée sur le genre

La DDC soutient des initiatives destinées à lutter contre la violence sexuelle et sexiste dans plus de dix pays (Afghanistan, Bolivie, Bosnie et Herzégovine, Burundi, République démocratique du Congo, Liban, Myanmar, Mongolie, Népal, Rwanda, et Tadjikistan), qui sont pour la plupart des Etats fragiles ou en proie à des conflits. Dans la région des Grands Lacs, elle a développé un programme d'aide psychosociale pour le Rwanda, le Burundi et l'est de la RDC. Déployé au niveau régional et local, celui-ci intègre un large éventail de services médicaux et un dispositif d'assistance juridique, auxquels s'ajoutent des mesures d'intégration socioéconomique des victimes de violences. La prévention de la violence passe aussi par une action dans les familles et auprès des hommes et garçons au sein des communautés. Depuis 2011, ce programme a permis de venir en aide à plus de 20 000 personnes, dont 13 000 victimes de violences sexuelles liées à des conflits. Dans le cadre du projet de prévention de la violence conduit au Tadjikistan, les populations bénéficient d'une assistance juridique et des campagnes de communication et de sensibilisation sont organisées pour changer le regard de la société sur les violences faites aux femmes. En Bolivie, où une nouvelle loi sanctionnant la violence domestique est entrée en vigueur, un appui est fourni aux communes pour qu'elles puissent dispenser une aide juridique et psychosociale aux victimes de ce type de violence au titre de leur mission de service public.

PSG 3 : Justice – remédier aux injustices et accroître l'accès des personnes à la justice

Cet objectif concerne les droits, le système judiciaire formel et informel et les obstacles auxquels se heurtent les citoyens pour accéder à la justice – des domaines où la problématique du genre pèse aussi de tout son poids. Les mécanismes judiciaires formels et informels étant difficiles d'accès pour les femmes, elles peuvent rarement dénoncer les violations de leurs droits et, même quand la protection de ces derniers est prévue dans la constitution, elles sont entravées par l'application des lois coutumières. De plus, les femmes sont sous-représentées au sein des services chargés d'assurer la justice et la sécurité. Parmi les initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes au titre du PSG 3 figurent les activités de soutien aux réformes judiciaires et à la mise en place de procédures et de réglementations favorisant une justice sensible à la dimension de genre, ainsi que l'intégration des droits des femmes dans les lois statutaires et coutumières.

Un exemple concret de mesures prises par la DDC

Politique de promotion de la sécurité des femmes, des droits de l'homme et du renforcement de l'Etat en Afghanistan

Dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public, la Suisse apporte sa contribution à la formation de policières qui se destinent à travailler dans des unités chargées d'intervenir auprès des familles. Il s'agit ainsi d'améliorer la réponse du secteur de la sécurité à une violence généralisée envers les femmes. En outre, la Suisse soutient la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan (Afghan Independent Human Right Commission – AIHRC), qui a réalisé une enquête nationale sur les viols et les crimes dits « d'honneur » et qui aide les femmes à saisir la justice en empruntant les voies formelles. Elle a notamment encouragé la création d'une association d'avocats

défendant la cause des femmes. *(Ces activités entrent également dans le cadre du PSG 2.)*

PSG 4 : Fondements économiques – créer des emplois et améliorer les moyens de subsistance

A travers cet objectif, il s'agit de mettre en place un cadre économique propice à l'avènement de sociétés justes, pacifiques et inclusives, de créer des emplois et d'autres activités génératrices de revenus, de promouvoir le développement des territoires ruraux et du secteur privé, et donc d'accomplir des avancées qui passent aussi par l'égalité des sexes. Partout dans le monde, les femmes sont de plus en plus nombreuses sur le marché du travail, où elles occupent souvent des emplois précaires, en percevant des salaires inférieurs à ceux des hommes, sans même bénéficier de la protection sociale de base. En milieu rural, elles jouent un rôle central dans la production agricole et l'alimentation mais elles pâtissent des conditions inéquitables d'accès aux ressources naturelles (en particulier à la terre), aux marchés et aux services financiers. Même si l'émancipation économique des femmes progresse, de nombreux obstacles structurels demeurent. Les disparités entre hommes et femmes dans la gestion du temps et la prise en charge des soins, qui échoit encore très largement aux femmes de tous les pays, sont particulièrement problématiques et constituent une cause majeure d'inégalité entre les sexes, tout en contribuant à perpétuer le cycle de la pauvreté : la misère, surtout dans sa forme extrême, touche un grand nombre de femmes, notamment dans les situations de conflit et de fragilité. Les activités visant à promouvoir l'égalité des sexes en lien avec le PSG 4 englobent toutes les formes d'aide à l'émancipation économique des femmes dans les contextes de reconstruction et de relèvement. Il s'agit de développer leurs compétences, de leur offrir des emplois décents, de leur garantir un meilleur accès aux services financiers et de conforter leur rôle dans la production agricole et le développement du secteur privé.

Droits des femmes à la terre au Burkina Faso

Dans le cadre du projet GRAF, conçu pour encourager l'émancipation économique des femmes au Burkina Faso, des actions-pilotes ont été lancées pour permettre à ces dernières d'acquérir des droits fonciers et d'exploiter des surfaces agricoles. Afin d'atteindre cet objectif, inscrit dans la nouvelle loi sur les droits fonciers adoptée en 2009, les opérations de sensibilisation aux inégalités dans l'accès aux ressources se sont accompagnées d'un dialogue social avec tous les membres de la communauté concernée (femmes, hommes et autorités). L'expérience acquise dans le cadre de ce projet a montré que l'adhésion de l'ensemble de la population locale à la démarche était un facteur crucial de réussite, et qu'elle nécessitait un travail de longue haleine. Par l'intermédiaire des autorités coutumières, une charte foncière (une sorte de règlement local) a été adoptée pour la mise en application de la législation nationale sur le terrain. Le projet a permis de délivrer des titres de propriété foncière (avec certificats officiels) à 105 femmes, mais aussi de lever un tabou solidement ancré dans les mentalités concernant la possession des terres. *(Ce projet est également en rapport avec le PSG 3.)*

PSG 5 : Revenus et services – gérer les revenus et renforcer les capacités de prestation de services responsables et équitables

Le PSG 5 porte sur l'accès aux prestations de base en matière de santé et d'éducation, sur la gestion des services et des ressources, et sur les finances, la budgétisation et l'affectation des ressources. La dimension de genre est omniprésente dans tous ces domaines, ne serait-ce que parce que les femmes ont un accès restreint aux services de santé de base, que le taux de scolarisation est plus faible chez les filles que chez les garçons (surtout au niveau du secondaire) et que les femmes sont sous-représentées au sein des instances décisionnaires, d'où le peu d'attention accordé à leurs besoins dans les plans d'affectation des ressources. Pour promouvoir l'égalité hommes-femmes dans le cadre du PSG 5, il faut notamment identifier et supprimer les obstacles auxquels se heurtent les femmes et les filles pour accéder aux services essentiels ou encore instaurer un système de budgétisation sexospécifique pour que les décisions soient prises et les fonds alloués en tenant compte des besoins féminins.

Un exemple concret d'actions engagées par la DDC : réhabilitation d'écoles en Syrie, au Liban et en Jordanie

Le Corps suisse d'aide humanitaire apporte son soutien à la réhabilitation d'écoles en Syrie et dans des communautés hôtes de la Jordanie et du Liban. L'objectif est d'accroître les capacités de scolarisation des enfants réfugiés tout en améliorant la qualité d'accueil. Les travaux réalisés incluent toujours l'aménagement de toilettes et d'installations sanitaires séparées pour les garçons et pour les filles, car ces dernières ne se rendront en classe qu'à cette condition. Les programmes ainsi déployés ont permis à 250 000 enfants (dont 50 % de filles et 50 % de garçons) au Liban et en Jordanie ainsi qu'à 20 000 élèves (filles et garçons à parts égales) touchés par le conflit de reprendre le chemin de l'école.

4. Questions destinées à alimenter la discussion en ligne

Pour nous permettre de tirer pleinement parti des acquis et des expériences des réseaux en poursuivant la mise en œuvre des ODD dans les domaines de l'égalité hommes-femmes, de la justice, de la consolidation de la paix et du renforcement de l'Etat, nous vous invitons à réfléchir aux questions suivantes et à échanger les idées qu'elles vous inspirent avec vos collègues. Nous compilerons les résultats de cette réflexion dans un rapport qui servira de base de discussion pour le F2F. Nous attendons vos réponses avec impatience !

1. Quels sont les acquis et les bons exemples dont vous disposez pour intégrer la dimension de genre dans chacun des cinq PSG et promouvoir les ODD 5 et 16 ?

- Pouvez-vous nous parler de projets et/ou d'initiatives qui ont fait leurs preuves en matière d'intégration du genre dans certains des PSG ? Avec quels partenaires avez-vous travaillé et quels sont les instruments et les approches que vous avez employés ?
- En quoi ces projets contribuent-ils à la réduction de la fragilité et à la transformation des conflits ?
- En quoi ces projets contribuent-ils à la mise en œuvre des ODD 5 et 16 ?
- Vu sous l'angle de l'égalité hommes-femmes, quel est le PSG qui s'applique le plus à votre travail / votre stratégie de coopération dans le pays ?

2. Quels sont les défis et les obstacles rencontrés pour intégrer la dimension de genre au niveau des cinq PSG ?

- Quelles sont les difficultés à surmonter pour concilier les standards normatifs établis et les réalités politiques ?
- Quelles stratégies adoptez-vous pour relever ces défis et franchir ces obstacles ?

3. Quelles sont vos expériences de l'intégration d'une optique sexospécifique dans les analyses des conflits et des contextes ?

- Sur la base de vos projets, pouvez-vous citer de bons exemples d'analyses des rôles des deux sexes et de la masculinité dans un contexte de conflit ou de fragilité ?
- Si oui, comment les résultats de ces analyses ont-ils été pris en compte dans les programmes ou projets concernés ?

4. Qu'est-ce que l'Agenda 2030 nous apporte de nouveau ?

- Comment peut-on contribuer à la mise en œuvre des objectifs 5 et 16 au niveau des pays (approche, instruments) ?
- En quoi l'ODD 5 et l'ODD 16 sont-ils étroitement liés ?
- Quel soutien pourrait-on apporter aux pays partenaires concernant le monitoring des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs 5 et 16 ?

5. Annexe: références

Agenda 2030 pour le développement durable

En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le nouveau cadre de référence pour le développement durable, avec ses 17 objectifs (objectifs de développement durable – ODD). Le fait que les 193 Etats membres de l'ONU soient parvenus à s'entendre sur un programme d'une telle ampleur est une réussite pour la diplomatie multilatérale, tout en soulignant la volonté des pays d'assumer leurs responsabilités. Deux des ODD, étroitement liés et particulièrement ambitieux, ont été fermement défendus par la Suisse. L'ODD 5, dont l'enjeu consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles, est décliné en cibles portant notamment sur la discrimination, la violence, les soins et travaux domestiques non rémunérés, la participation et l'accès aux fonctions de direction, ainsi que sur la santé sexuelle et procréative et les droits reproductifs. Outre cet objectif spécifiquement consacré à l'égalité des sexes, l'intégration systématique de la perspective de genre dans toutes les mesures de mise en œuvre de l'Agenda 2030 revêt une importance cruciale. Avec l'ODD 16, intitulé « Paix, justice et institutions efficaces », il s'agit d'intervenir sur divers fronts et notamment de réduire la violence, la corruption, les flux financiers illicites et les trafics d'armes mais aussi de promouvoir l'état de droit et l'égalité d'accès à la justice.

ODD 5 :

<https://www.eda.admin.ch/post2015/fr/home/ziele/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung/ziel-5-geschlechtergleichstellung-erreichen-und-alle-frauen.html>

ODD 16 :

<https://www.eda.admin.ch/post2015/fr/home/ziele/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung/ziel-16-friedliche-und-inklusive-gesellschaften-fuer-eine.html>

Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (et résolutions subséquentes)

Adoptée en 2000, la [résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies](#) a pour objectif de prévenir la violence basée sur le sexe et de protéger les femmes et les filles dans le cadre des conflits, de renforcer le rôle des femmes et d'intégrer les aspects sexospécifiques dans les processus locaux de paix, de transformation et renforcement de l'Etat. La Suisse s'est dotée d'un [Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de des Nations Unies](#) et son intégration aux politiques et aux programmes de paix et de développement. En accord avec les dispositions de cette résolution, la DDC soutient les activités visant à accroître la protection des femmes et des filles dans les contextes fragiles et à promouvoir leur participation active aux principaux processus de prise de décision, tout en faisant valoir l'importance de leur rôle pour la consolidation de la paix. La DDC s'attache aussi à impliquer les hommes et les garçons dans la démarche afin de permettre une transformation durable des relations entre les sexes.

New Deal pour l'engagement dans les Etats fragiles

Le [New Deal pour l'engagement dans les Etats fragiles](#) est un accord clé conclu entre les Etats en situation de fragilité et de conflit, les partenaires internationaux du développement et la société civile en vue d'améliorer la politique et les pratiques de développement actuelles dans les Etats fragiles. Les pays se sont engagés à adopter des modes de travail plus politiques pour s'attaquer aux causes profondes des situations de conflit et de fragilité, mais aussi à canaliser les investissements vers les Etats fragiles en se conformant à des principes élémentaires mais visant une plus grande efficacité de l'aide. Le New Deal met en avant cinq objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'Etat ([Peacebuilding and Statebuilding Goals \(PSGs\)](#)) (document en anglais), qui doivent être les priorités de toutes les actions internationales menées dans les pays fragiles ou en proie à des conflits. Sur la base de ces cinq objectifs, il définit une stratégie de sortie des situations de conflit et de fragilité pour reconstruire des Etats solides et responsables. La DDC fait partie des principaux artisans de la mise en

œuvre du New Deal, qui a été élaboré dans le cadre du Dialogue international et signé par plus de 40 pays et organisations lors du [Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide](#) le 30 novembre 2011, à Busan, en Corée. Les engagements souscrits dans ce cadre ont été réaffirmés à l'occasion de la [5^e réunion globale du Dialogue international](#) à Stockholm, le 5 avril 2016.

Stratégie de la DDC en matière de consolidation de la paix et de renforcement de l'Etat pour son engagement dans les situations de conflit et de fragilité

L'engagement dans des contextes fragiles ou touchés par des conflits est une priorité de la Suisse. Adoptée en 2015, la « Peacebuilding and Statebuilding Strategy for SDC's work in fragile and conflict contexts » (*Stratégie de la DDC en matière de consolidation de la paix et de renforcement de l'Etat pour son engagement dans les situations de conflit et de fragilité*) décrit la contribution apportée par la DDC dans ce domaine, en énonçant les principes stratégiques, les priorités thématiques (dont l'égalité des sexes), les modalités de travail, le dispositif institutionnel et les modalités d'assistance qu'elle privilégie dans l'action qu'elle mène avec ses partenaires dans ces contextes. L'égalité des sexes figure parmi les priorités thématiques poursuivies par la DDC dans les situations de conflit et de fragilité.

Lignes stratégiques 2015-2018 de la DDC en matière d'égalité hommes-femmes

En ce qui concerne l'égalité des sexes, les orientations stratégiques 2015-2018 de la DDC (intégrer lien) définissent trois priorités thématiques. Celles-ci guideront notre démarche dans les années à venir et comprennent 1) Genre et droits des femmes en période de conflit et dans les contextes fragiles – l'accent étant mis sur la nécessité de prévenir et de combattre les violences sexospécifiques dans les contextes d'après-conflit et de crise humanitaire tout en renforçant la participation des femmes et l'intégration de la dimension de genre dans les processus locaux de consolidation de la paix, d'amélioration de la gouvernance et de renforcement de l'Etat. En outre, dans les situations de conflit, une attention toute particulière doit être accordée à l'inclusion des hommes et à l'analyse approfondie de la dynamique dans laquelle s'inscrivent les rôles des deux sexes et la masculinité. Au nombre des autres priorités thématiques figurent l'égalité d'accès aux ressources naturelles, à la formation et au revenu dans les économies rurales ainsi que la participation politique des femmes et l'intégration de la dimension de genre dans la gouvernance locale, avec pour objectifs de renforcer l'autonomisation politique des femmes dans les processus de démocratisation et d'accroître la présence féminine et la sensibilité aux sexospécificités dans la gouvernance locale, la gestion des finances publiques et la décentralisation fiscale (ce qui passe aussi par des initiatives de budgétisation favorisant l'égalité des sexes).

Message sur la coopération internationale de la Suisse 2017-2020

Par les efforts qu'elle déploie dans le cadre de la coopération internationale, la Suisse entend contribuer à réduire la pauvreté et les risques globaux, à soulager les souffrances et à promouvoir la paix et le respect des droits de l'homme. L'égalité des sexes et l'engagement dans les pays en situation de conflit et de fragilité sont au cœur du [nouveau message sur la coopération internationale de la Suisse 2017-2020](#) que le gouvernement suisse est en passe d'adopter pour fixer les grandes priorités et orientations de la Suisse au titre de sa coopération au développement. Les domaines jugés prioritaires incluent le renforcement de l'égalité des sexes et des droits des femmes et des filles ainsi que l'intensification des actions en faveur du règlement pacifique des conflits armés et la poursuite de l'engagement dans les contextes fragiles, en particulier en Afrique subsaharienne.